

Compte rendu de la séance du vendredi 12 février 2016

	LES VALLÉES DE LA VANNE
Membres : 37	Date de la convocation : 05/02/2016
Présents : 26	L'an deux mille seize et le douze février, l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIEUX.
Votants : 26	Présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Anny BOBARD, Gérard TERVILLE, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Patrick MORCEL, Bernard PERRIN-BONNET, Elisabeth ROGER, Camille BRAULT, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Joël CRETTE, Jean-Claude FERT, J. Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Marie-Laure CABOURDIN, Nathalie COLIN, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST Représentés : Lysiane LE GOFF par Magalie THEROUE, Florent MIGNOT par Nathalie COLIN, Claudine LECLERC par Jean-Claude FERT, Sébastien BARRE par Patrick MORCEL, Michelle MICHALKOVIC par Luc MAUDET, Jean-Marc HAMARD par Bernard COQUILLE Excusés : Louis BOUCHENY Absents : Cédric CORNAIRE, Virginie CAVAN, Lionel LANGUILLAT, François BOUGUEREAU Secrétaire de séance : Elisabeth ROGER

Le Maire donne lecture du Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03 février 2016, approuvé et signé à l'unanimité des présents

Ordre du jour:

- Election d'un secrétaire
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2016
- Reprise de la délibération sur la cantine et la garderie de Theil
- Reprise de la délibération sur le branchement eau potable de la station d'épuration de Theil
- Convention de mise à disposition du personnel entre le Sivos de l'école maternelle Chenevières à theil et la commune Les Vallées de la Vanne
- Approbation des comptes de gestion 2015 des budgets des communes historiques de Chigy, Theil sur Vanne et Vareilles, des CCAS de Theil sur Vareilles et de Vareilles et le Service de Transport de Vareilles
- Vote pour l'approbation des comptes administratifs 2015 des communes historiques de Chigy, Theil sur Vanne et Vareilles, des CCAS de Theil sur Vareilles et de Vareilles et le Service de Transport de Vareilles
- vote du report des budgets

- Budget primitif 2016 de la commune Les Vallées de la Vanne
- Instauration de temps partiel

Questions diverses

- * Sécurisation des écoles

A 20h10 Monsieur ROMIEUX Bernard, déclare la séance ouverte

Délibérations du conseil:

Reprise délibération sur la cantine et la garderie (DE 2016 058)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1. Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : tickets pour la cantine et la garderie

Tarif A : 4.00 € cantine

Tarif B : 3.00 € garderie (matin et soir)

Reprise de la délibération sur le branchement d'eau potable de la station d'épuration de la commune historique de Theil sur Vanne

Le Maire donne la parole à Monsieur COQUILLE Bernard 1^{er} adjoint au Maire, concernant la délibération (DE_2016_054) Assainissement de Theil sur Vanne : extension du réseau d'eau potable, pour de plus ample explications.

Cette délibération restera inchangée.

Convention mise à disposition du personnel et de matériels ; EPCI, regroupement de communes (DE 2016 059)

Afin de permettre le remboursement de frais engagés par la mise à disposition de personnels, moyens et matériels

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer, durant sa mandature, avec des EPCI, des regroupements de communes, une convention de mise à disposition des moyens, personnels et matériels;
- dit que les modalités financières seront réglées dans le cadre de ladite convention dans la limite des crédits votés au Budget.

Cette délibération servira entre autre pour :

Le Syndicat Intercommunale de La Maternelle des Chennevières situé à la commune historique de Theil sur Vanne puis pour le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de la Vanne situé à la commune historique de Chigy.

Instauration temps partiel (DE 2016 060)

Le Maire propose la mise en place dans les services du travail à temps partiel et de fixer les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents, qui ne pourra être inférieur à 50% du temps complet ; il précise que la décision en incombe à l'assemblée municipale.

Il relève de la compétence du Maire d'autoriser ou non l'agent qui en fera la demande à exercer ses fonctions à temps partiel.

Les agents bénéficiaires de cette autorisation doivent occuper un emploi permanent créé à temps complet.

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

Pour les agents non titulaires, si aucune possibilité d'emploi à temps plein n'existe au moment de la réintégration, il pourra être maintenu à titre exceptionnel dans des fonctions à temps partiel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- d'instituer le travail à temps partiel pour l'ensemble des agents de la commune de Les Vallées de la Vanne.

- de donner délégation au Maire pour en fixer les modalités d'application en fonction des nécessités du service.

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 Theil (DE_2016_061)

Après la présentation des comptes 2015 pour la commune de Theil et après la sortie du Maire, Mr MAUDET Luc, 2ème adjoint, demande aux conseillers leur approbation sur le compte administratif 2015 :

- dépenses de fonctionnement 2015 : 489 750,17 €

- recette de fonctionnement 2015: 518 268,41 € => soit un résultat de fonctionnement de : + 28 518,24 €

- dépenses d'investissement 2015: 24 797,85 €

- recette d'investissement 2015 : 35 299,61 € => soit un résultat d'investissement 2015 : + 10 501,76 €

Résultat de l'exercice 2015 : + 39 020,00 €

Résultat cumulé au 31/12/2015 : + 106 527,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

14 130,47	au compte 1068 (recette d'investissement)
106 527.54	au compte 002 du Budget Primitif de la Commune (excédent de fonctionnement reporté), suite à la dissolution du budget au 31 décembre 2015

(Le Maire de la commune historique de Theil sur Vanne, COQUILLE Bernard, s'est retiré au moment du vote du compte administratif 2015 et a participé au vote du compte de gestion 2015).

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 CCAS Theil (DE_2016_062)

Après la présentation des comptes 2015 pour la commune de Theil et après la sortie du Maire, Mr MAUDET Luc, 2ème adjoint, demande aux conseillers leur approbation sur le compte administratif 2015 :

- dépenses de fonctionnement 2015 : 1 156,52 €
- recette de fonctionnement 2015: 926,82 € => soit un résultat de fonctionnement de : - 229,70 €

- dépenses d'investissement 2015: 0 €
- recette d'investissement 2015 : 0 € => soit un résultat d'investissement 2015 : 0 €

Résultat de l'exercice 2015 : - 229,70 €
Résultat cumulé au 31/12/2015 : + 674,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

	au compte 1068 (recette d'investissement)
674.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(Le Maire de la commune historique de Theil sur Vanne, COQUILLE Bernard, s'est retiré au moment du vote du compte administratif 2015 et a participé au vote du compte de gestion 2015).

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 Vareilles DE_2016_063

Après la présentation des comptes 2015 pour la commune de Theil et après la sortie du Maire, Mr MAUDET Luc, 2ème adjoint, demande aux conseillers leur approbation sur le compte administratif 2015 :

- dépenses de fonctionnement 2015 : 133 484,53 €
- recette de fonctionnement 2015: 161 973,49 € => soit un résultat de fonctionnement de : + 28 488,96 €

- dépenses d'investissement 2015: 105 783,38 €
- recette d'investissement 2015 : 115 914,90 € => soit un résultat d'investissement 2015 : + 10 131,52 €

Résultat de l'exercice 2015 : + 38 620,48 €
Résultat cumulé au 31/12/2015 : + 159 657,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

24 255.41	au compte 1068 (recette d'investissement)
138 578.3	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(Le Maire de la commune historique de Vareilles, ROMIEUX Bernard, s'est retiré au moment du vote du compte administratif 2015 et a participé au vote du compte de gestion 2015).

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 CCAS VAREILLES (DE_2016_064)

Après la présentation des comptes 2015 pour la commune de Theil et après la sortie du Maire, Mr MAUDET Luc, 2ème adjoint, demande aux conseillers leur approbation sur le compte administratif 2015 :

- dépenses de fonctionnement 2015 : 1 464,46 €
- recette de fonctionnement 2015: 1 645,00 € => soit un résultat de fonctionnement de : + 189,54 €
- dépenses d'investissement 2015: 0 €
- recette d'investissement 2015 : 0 € => soit un résultat d'investissement 2015 : 0 €

Résultat de l'exercice 2015 : + 189,54 €
Résultat cumulé au 31/12/2015 : + 636,04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

	au compte 1068 (recette d'investissement)
636.04	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté au Budget de la Commune), le CCAS de Vareilles étant dissout au 31 décembre 2015

(Le Maire de la commune historique de Vareilles et président du CCAS de Vareilles, ROMIEUX Bernard, s'est retiré au moment du vote du compte administratif 2015 et a participé au vote du compte de gestion 2015).

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 transport scolaire Vareilles (DE_2016_065)

Après la présentation des comptes 2015 pour la commune de Theil et après la sortie du Maire, Mr MAUDET Luc, 2ème adjoint, demande aux conseillers leur approbation sur le compte administratif 2015 :

- dépenses de fonctionnement 2015 : 2 881,62 €

- recette de fonctionnement 2015: 5 923,63 € => soit un résultat de fonctionnement de : + 3 042,01 €

- dépenses d'investissement 2015: 0 €

- recette d'investissement 2015 : 0 € => soit un résultat d'investissement 2015 : 0 €

Résultat de l'exercice 2015 : + 3 042,01 €

Résultat cumulé au 31/12/2015 : + 1 599,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

	au compte 1068 (recette d'investissement)
1 599.96	au compte 002 du Budget Primitif de la Commune (excédent de fonctionnement reporté), suite à la dissolution du budget au 31 décembre 2015

(Le Maire de la commune historique de Vareilles, ROMIEUX Bernard, s'est retiré au moment du vote du compte administratif 2015 et a participé au vote du compte de gestion 2015).

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 CHIGY

(DE_2016_066)

Après la présentation des comptes 2015 pour la commune de Theil et après la sortie du Maire, Mme LOISON Céline, 4ème adjoint, demande aux conseillers leur approbation sur le compte administratif 2015 :

- dépenses de fonctionnement 2015 : 162 909,10 €

- recette de fonctionnement 2015: 204 846,87 € => soit un résultat de fonctionnement de : + 41 937,77 € + 3 836,78 € de l'excédent de l'AFR de Chigy et du CCAS de Chigy dissous en 2015

- dépenses d'investissement 2015: 34 459,92 €

- recette d'investissement 2015 : 77 243,82 € => soit un résultat d'investissement 2015 : 42 783,90 € + 1 630,27 € de l'excédent de l'AFR de Chigy dissous en 2015

Résultat de l'exercice 2015 : + 84 721,67 € + 5 467,05 € de l'AFR de Chigy et du CCAS de Chigy dissous en 2015

Résultat cumulé au 31/12/2015 : + 162 722,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents et représentés, le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

	au compte 1068 (recette d'investissement)
161 575.96	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

(Le Maire de la commune historique de CHIGY, MAUDET Luc, s'est retiré au moment du vote du compte administratif 2015 et a participé au vote du compte de gestion 2015).

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 de l'ensemble des budgets (DE_2016_067)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :
excédent de 447 978.01

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) Transport scolaire Vareilles	- 1 442,05
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) Theil sur Vanne	92 139.77
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) CCAS de Theil sur Vanne	904.03
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) Vareilles	134 344.74
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) CCAS de Vareilles	446.50
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) Chigy	119 638.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire) Theil	24 500.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire) Vareilles	47 817.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire) Chigy	49 096.00
RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT CCAS de Theil	- 229.70
EXCEDENT Theil	28 518.24
EXCEDENT Vareilles	28 488.96
EXCEDENT CCAS de Vareilles	189.54
EXCEDENT Transport scolaire de Vareilles	3 042.01
EXCEDENT Chigy	41 937.77
Résultat cumulé au 31/12/2015	447 978.01
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	447 978.01
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	38 385.88
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	409 592.13
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif 2016 (DE_2016_068)

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Les Vallées de La Vanne pour l'année 2016 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 444 129.30 Euros

En dépenses à la somme de : 1 442 129.30 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	6 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	68 800.00
73	Impôts et taxes	377 000.00
74	Dotations et participations	309 150.00
75	Autres produits de gestion courante	30 001.00
76	Produits financiers	50.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	409 592.13
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 230 593.13

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 000.00
204	Subventions d'équipement versées	8 000.00
21	Immobilisations corporelles + opérations d'équipement	119 492.00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 884.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	16 160.17

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	211 536.17
---------------------------------	------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	16 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	38 385.88
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
27	Autres immobilisations financières	6 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	116 334.29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 816.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		211 536.17

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Informations diverses :

- Sécurisation des écoles ;

Monsieur Maudet Luc 2^{ème} adjoint au Maire, fait part des demandes de précautions prises autour des écoles suite à des menaces faites en région parisienne, relatées par l'Education Nationale ainsi que la Sous-Préfecture de Sens.

Une intervention de prévention par la Gendarmerie, a eu lieu dans chaque écoles mettant en scène les professeurs des écoles et les élèves en cas d'attaques terroriste.

Cette intervention servait à montrer les gestes et attitudes à adopter.

La Mairie de la commune historique de Theil sur Vanne, se situant dans le même bâtiment que les salles de classes, des adaptations devront être effectuées pour sécuriser les entrées et les sorties.

Monsieur Maudet Luc, donne explications concernant l'organisation de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural), la mise en place d'un organisme regroupant l'aide-ménagère ainsi que les soins infirmiers dans une seule et même structure devrait avoir lieu.

Il est précisé qu'une personne effectuant un stage à la Communauté de Commune de la Vanne et du Pays d'Othe, apportera un diagnostic de notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00